

17 déc 2009 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2009

Economie plurielle

Avenant à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone relatif à l'économie plurielle

Avenant à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone relatif à l'économie plurielle

L'avenant, que le Conseil des ministres a approuvé à l'accord de coopération du 30 mai 2005, fixe le montant que les autorités fédérales prévoient pour le cofinancement des efforts de la Communauté germanophone et des régions. Pour 2008, un montant de 15.854.242 euros sera imputé sur le budget de l'Office national de l'emploi (ONEM).

Après approbation par la Communauté germanophone et les régions, l'avant-projet de loi qui approuve l'avenant sera soumis à l'avis du Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>